

**METTRE EN PLACE LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)
DANS UNE ENTREPRISE D'AU MOINS 50 SALARIÉS**

LOGO CABINET





Chapitre 1

LE CSE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Une instance unique

- Remplacement des anciennes instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT)
- Composition :
 - l'employeur
 - une délégation du personnel élue



A man and a woman in business attire are looking at a tablet together in an office setting. The man is smiling and looking at the woman, who is looking at the tablet. They are both holding the tablet. The background is a blurred cityscape.

Chapitre 2

ELECTIONS DU CSE



Les entreprises concernées

- Une mise en place obligatoire dès lors que le seuil de 11 salariés est atteint depuis 12 mois consécutifs
- Exclusion du calcul des effectifs :
 - les apprentis
 - les titulaires d'un contrat initiative-emploi
 - les titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
 - les titulaires d'un contrat de professionnalisation



Cadre de la mise en place du CSE

- Entreprise à établissement unique : 1 CSE au niveau de l'entreprise
- Entreprise à établissements multiples : 1 CSE central + des CSE d'établissement
- Entreprise appartenant à une unité économique et sociale : 1 CSE commun est mis en place

